Le PMU propose de s'engager devant l'Autorité de la concurrence à séparer son activité de paris hippiques en ligne de celle de son réseau physique

Publié le 29 octobre 2013

Afin de vérifier l'utilité et l'efficacité de cette proposition, l'Autorité de la concurrence la soumet à consultation.

Dans le cadre d'une procédure ouverte devant l'Autorité de la concurrence par Betclic Everest Group (ci-après Betclic), le PMU propose de séparer les mises qu'il enregistre au titre de ses activités de paris hippiques « en dur » (points de vente physiques PMU : bar-tabac, maisons de la presse…) de celles qu'il enregistre au titre de ses activités de paris hippiques en ligne (Pmu.fr).

La plainte de Betclic

Betclic dénonçait en particulier le fait que le PMU, titulaire d'un monopole légal sur les paris hippiques « en dur », mutualise les mises qu'il enregistre à ce titre avec celles qu'il enregistre sur son site de paris hippiques en ligne Pmu.fr. Ce faisant, le PMU renforcerait considérablement l'attractivité de son offre de paris hippiques en ligne, au point de menacer l'existence de ses concurrents.

Le marché des paris hippiques

Depuis 1930, les sociétés de courses disposent du monopole légal pour l'organisation des courses de chevaux et la prise de paris sur celles-ci, monopole qu'elles exercent *via* un groupement d'intérêt économique : le Pari

Mutuel Urbain (PMU). La loi du 12 mai 2010, qui a ouvert à la concurrence le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, dont les paris hippiques en ligne, a cependant maintenu le monopole du PMU sur les paris hippiques « en dur ». Désormais concurrencé par huit opérateurs alternatifs agréés par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL), dont la saisissante Betclic, le PMU a cependant conservé une position ultra-dominante sur le marché des paris hippiques en ligne, avec une part de marché de 86,4% en 2012.

Le fonctionnement des paris hippiques

En pari mutuel, la cote des chevaux et le montant des gains dépendent de la masse d'enjeux et de la taille de celle-ci.

- Comment fonctionne la cote des chevaux ?

De manière simplifiée, la cote d'un cheval se déduit de la proportion que les sommes misées sur celui-ci représentent dans le total des sommes misées sur l'ensemble des chevaux au départ de la course. Plus un cheval rassemble de mises, et plus sa cote sera basse et inversement. En misant sur un cheval, un parieur fait nécessairement baisser sa cote. La cote fluctue donc tant que le pari est ouvert aux mises et c'est seulement à partir de la cote finale, une fois l'ensemble des sommes misées sur l'ensemble des chevaux (juste avant le départ de la course) que se calcule le gain. Plus la cote finale d'un cheval est élevée, et plus le gain qu'il rapportera au parieur sera important, et inversement.

- Le rapport entre la masse d'enjeux et les gains

De plus, en pari mutuel, les gains versés aux gagnants dépendent directement du total des sommes misées sur ce pari. En effet, l'ensemble des sommes misées par les parieurs sur un pari donné est fondu en une masse d'enjeux unique de laquelle sont déduits la rémunération de l'opérateur et les prélèvements fiscaux et sociaux. C'est la masse restante que se partagent les gagnants. Par conséquent, un opérateur ne peut pas distribuer plus de gains aux gagnants d'un pari qu'il n'a enregistré de mises sur celui-ci.

Les préoccupations émises par l'Autorité de la concurrence

Actuellement, le PMU mutualise dans une masse unique l'ensemble des mises enregistrées en ligne avec celles enregistrées « en dur » (dans son réseau physique). Cette mutualisation des masses d'enjeux permet au site Pmu.fr de quasiment décupler les masses d'enjeux de chaque pari : les mises collectées par les points de vente physiques du PMU représentent en effet 8,4 milliards d'euros alors que celles collectées par le site ne s'élèvent qu'à 972 millions d'euros.
Le PMU tire plusieurs avantages de cette mutualisation :

- des gains plus attractifs

Le PMU est en mesure de proposer en ligne un pari, le Quinté +, à cinq chevaux dans l'ordre d'arrivée dont le gain potentiel est très élevé, jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros pour son rapport ordre ; ce gain est complété par une « Tirelire » quotidienne d'un million d'euros minimum et une « Super Tirelire » mensuelle de dix millions d'euros. Or, c'est uniquement parce qu'il utilise les ressources de son monopole que le PMU peut afficher de tels gains en ligne sur Pmu.fr.

- des cotes plus stables

Avec ses masses d'enjeux décuplées, seule une mise importante peut faire varier la cote d'un cheval concerné. Le PMU est donc en mesure de garantir aux parieurs en ligne des cotes bien plus stables que celles qui résulteraient de ses seules mises *online*, et, donc, d'accepter sur Pmu.fr toutes les mises des parieurs sans limite de montant contrairement à ses concurrents qui sont obligés de fixer des plafonds de mises très bas afin d'éviter que les cotes baissent fortement.

- des paris plus nombreux

En pari mutuel, le lancement d'un nouveau pari ou l'ajout d'une nouvelle course supports de paris cannibalisent, dans une proportion considérable, les mises

placées sur les paris existants. Dès lors, seul un opérateur disposant d'une masse d'enjeux importante est en mesure d'élargir son offre de paris sans dégrader la qualité de ces derniers. Grâce à la pratique de mutualisation des masses d'enjeux, Pmu.fr peut ainsi supporter les transferts de mises résultant de nouveaux paris et/ou de nouvelles courses sans que la masse d'enjeux des paris existants n'en soit affectée de manière sensible, préservant ainsi la stabilité des cotes et, par conséquent, les gains des parieurs.

Il semble, à ce stade de l'instruction, que les avantages que Pmu.fr retire de cette pratique de mutualisation des masses d'enjeux ne relève pas d'une concurrence par les mérites mais de l'utilisation, sur un marché ouvert à la concurrence, des ressources d'un monopole légal.

Les propositions d'engagements

En réponse aux préoccupations de concurrence exprimées par les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence, le PMU a proposé de séparer, dans un délai de 24 mois et pour chacun des paris proposés sur Pmu.fr, ses masses d'enjeux enregistrées en ligne de celles enregistrés « en dur ». Par conséquent, à l'issue de ce délai, les masses d'enjeux des paris hippiques proposés par Pmu.fr ne seront plus constituées que des seules mises en ligne enregistrées sur ce site au même titre que ses concurrents.

Afin de vérifier l'efficacité de cette proposition, l'Autorité de la concurrence les soumet à consultation (test de marché). Les acteurs du secteur sont invités à faire part de leurs observations **avant le 2 décembre 2013 à 17h00**.

Les suites de la procédure

A l'issue du test de marché, le collège de l'Autorité se réunira en séance pour entendre les parties et examiner les observations formulées par les tiers. Il pourra, le cas échéant, demander à ce que les engagements soient modifiés ou complétés puis, après les avoir rendus obligatoires, clore la procédure. Dans le cas où les engagements, même amendés, ne seraient toujours pas satisfaisants,

l'Autorité reprendrait le cours de la procédure contentieuse classique.

TEST DE MARCHÉ (PDF)

Consulter le document

PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS (PDF)

Consulter le document

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail